



Déclaration liminaire du SNE S-FSU CTSD du 21 juin 2016

Nous souhaitons tout d'abord rappeler le contexte dans lequel nous siégeons : La contestation contre la loi dite « travail » se heurte toujours au refus de dialogue social du gouvernement. Cette réforme, rejetée par les organisations syndicales majoritaires, mobilise contre elle, depuis des mois, des centaines de milliers de manifestants et de grévistes. Le SNES-FSU et les enseignants participent à ces actions notamment parce qu'ils se préoccupent du sort de leurs élèves, futurs salariés. Nous espérons toujours le retour à un vrai dialogue social, même si l'exemple récent de la réforme du collège nous a montré que ce gouvernement refuse d'entendre les organisations syndicales.

Que va apporter la réforme du collège ? Substituer un enseignement totalement centré sur les compétences dites transversales à un enseignement qui tentait d'articuler connaissances et savoir-faire disciplinaires ne sera pas le gage d'une meilleure réussite des élèves. La nouvelle épreuve du brevet semble répondre avant tout à la demande patronale de transformer le système scolaire en un outil apte à fournir une main d'œuvre formatée. Le concept de « Livret personnel de compétences » ou de « portefeuille individuel de compétences » doit se substituer au diplôme qui est pourtant un élément clé des garanties collectives en matière d'emploi. On le voit donc ici, Loi « Travail » et « réforme » du collège sont les deux faces d'un même projet de société combattu par le SNES-FSU.

Cette fin d'année est aussi marquée par les annonces sur la mise en œuvre du PPCR pour lequel le SNES et la FSU ont largement œuvré. Si les mesures annoncées montrent un début de revalorisation des carrières et des rémunérations que nous actons positivement, elles ne répondent pas ici à l'urgence de l'augmentation d'attractivité de nos métiers cruellement révélée par la crise de recrutement

Dans le contexte départemental de ce CTSD, comment ne pas évoquer la scandaleuse annonce du projet de fermeture du collège Fernand Puech à Laval. Une décision unilatérale du président du conseil départemental qui a provoqué instantanément la mobilisation des enseignants, des parents, des organisations syndicales et d'une bonne part de la population lavalloise.

Sur la forme, le premier recul du président du conseil général destiné à lancer une concertation, montre bien que la brutalité de l'annonce a été reconnue. Mais sur le fond, le problème reste entier. Comment oser déclarer le collège Fernand Puech « peu rentable » ou « peu efficace » sans faire injure aux personnels qui y exercent au quotidien avec un professionnalisme reconnu par toutes les familles du secteur scolaire. Vouloir le fermer c'est aussi faire injure aux instances dans lesquelles nous siégeons. Rappelons qu'en février dernier le CTSD actait l'ouverture d'une nouvelle division de sixième et d'une section sportive, preuve de la santé et du dynamisme de cet établissement. Les chiffres que nous examinons aujourd'hui montrent quant à eux que les autres établissements du bassin lavallois recrutent de nouveaux élèves et leurs effectifs suffisent amplement à en faire des établissements à taille humaine où chaque élève peut trouver un terrain favorable à ses apprentissages. Pourquoi chercher à en faire des établissements démesurés ?

Rappelons aussi que Fernand Puech est l'un des deux collèges publics de centre-ville de Laval, situé à proximité immédiate du plus gros établissement privé de Mayenne. Le SNES-FSU aimerait que l'institution que vous représentez au niveau départemental, monsieur le directeur académique, fasse, dans cette affaire, entendre la voix de la laïcité, par ailleurs tant prônée par notre ministre.

Bien au delà il serait souhaitable que notre institution déclare irrecevable ce projet de fermeture au vu des enjeux de répartition des collégiens sur la bassin lavallois et plus largement sur le territoire mayennais.

Enfin, plus généralement, le SNES-FSU constate et déplore le maintien d'une tendance à l'augmentation des effectifs par classe tant en collège qu'en lycée qui, malgré les ouvertures de postes dans ce dernier domaine révèle l'insuffisance des moyens attribués nationalement pour permettre la réussite de tous les élèves dans l'enseignement public du second degré.